

Paris, le 8 Janvier 1797.

Ministère

de

l'Intérieur.

2<sup>m</sup> Div<sup>on</sup>  
 Sciences et Arts.  
 N<sup>o</sup>. 3226.

Ecole de Rome.

Réception  
 d'un rapport sur la  
 restauration de l'Eglise  
 de la Trinité du Mont.

Explication.

Monsieur, j'ai lu avec intérêt  
 votre rapport du 18 Janvier dernier sur la  
 restauration de l'Eglise de la Trinité du Mont.

J'applaudis au dessein que vous avez formé  
 de contribuer par vous et par les élèves, à  
 l'achèvement des travaux entrepris par les  
 ordres de M<sup>rs</sup> Le Comte de Blacas.

Mais remarquez que, par l'obligation  
 imposée aux pensionnaires Peintres, de faire,  
 pendant leur 4<sup>m</sup> année, la copie d'un  
 tableau de maître, on a eu pour but de  
 les contraindre à étudier les compositions de  
 ceux qui les devaient diriger dans la carrière,  
 et non de s'occuper encore de leur réputation.

La réputation vient qu'après l'étude. La  
 première se perd souvent ou ne s'acquiert point,  
 faute de la seconde.

Des jeunes gens, d'ailleurs pleins de  
 dispositions et donnant les plus belles  
 espérances, n'ont rien tenu de ce qu'ils  
 avaient promis, et se sont égarés dans les routes  
 qu'ils ont suivies, parce qu'ils ont trop tôt  
 abandonné le modèle, et voulu marcher  
 sans guide.

Les réglemens de l'Ecole ont été faits après de  
 mûres délibérations. Exécutez avec soin, ils devront  
 servir

M<sup>rs</sup> Choiseulin, Directeur de l'Ecole de Rome.

aux inconvénients que je vous signale. Vous êtes chargé  
de leur maintien. Votre premier devoir est de veiller à  
ce qu'aucun ne s'en écarter, et rien ne peut motiver des  
mesures contraires.

Cet réflexions, que m'inspirent l'amour de l'art et la  
gloire de notre école, n'empêchent point que je n'aie comme  
vous le vif désir de voir nos jeunes gens employés aux peintures de  
la Chapelle du Mont, et que, comme je l'ai dit en commençant,  
je n'approuve fort, quand au fond, l'idée que vous m'avez  
fournie. Seulement je desirois qu'en la réunissant les deux intérêts  
de la peinture, qui est à sa 5<sup>me</sup> année, doit faire un tableau entièrement  
de sa composition. Qu'il le fasse donc, et qu'au lieu de l'envoyer  
à Paris, on le place à Rome, cela est fort bien.

Mais la peinture qui est à sa 4<sup>me</sup> année seulement, doit faire  
avant tout une copie de tableau antique. Cette copie peut  
d'ailleurs, quant au sujet, être choisie de manière à ce que le  
tableau convienne également à l'église, et dans ce cas je serois avec  
empressement à ce qu'elle reçoive cette destination.

Vous voyez que ces vues ne diffèrent des vôtres qu'en ce qu'elles tendent à  
toujours rattacher strictement nos actes aux lois qui régissent  
l'école française à Rome.

À l'égard de votre demande en faveur de M. Ingres, j'y accède  
bien volontiers. Il fera un tableau de 3,000 fr. pour l'église. Le  
prix en sera payé par tiers, d'après les avis que vous me donnerez  
du degré d'avancement du travail. cette dépense sera  
imputée sur le crédit général d'encouragement de nos Peintres  
Art. Je vous engage à prendre de sa mesure dans  
le sens de ma présente lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la  
considération la plus distinguée,

Votre très humble serviteur.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de  
l'Intérieur.

Lafayette